

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 NOVEMBRE 2021**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 19
- de votants 26

L'an deux mil vingt et un

Le quinze novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. Philippe BAUDRIN, Maire

**OBJET**

**Convention de mutualisation des services de police municipale – MAING / FAMARS**

Etaient présents : P. BAUDRIN C. MERCIER D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET MP. THUILLET H. DUMOULIN JM. DELANNOY JC. REZIGA S. GLINEUR H. LEDOUX C. DESROUSSEAUX A. DEVEMY B. MERESSE B. LE MAIGNENT C. RIFF L. BLONDEAU I. PLOUVIER A. AIT BAHA

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/11/2021

Etaient excusés : V. PORQUET L. PHILIPPE G. MONTAY A. MALABOEUF S. PIROTTE F. COQUELET S. SPOTO C. GRAND

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 9/11/2021

Procurations respectives à : C. COLLET P. BAUDRIN D. RAMEZ C. MERCIER B. MERESSE H. LEDOUX C. RIFF

Un scrutin a eu lieu, Corinne Collet a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention définissant les modalités de mise en commun des moyens humains et techniques en matière de police municipale entre la commune de Maing et la commune de Famars.

**Vote : 1 voix contre et 25 voix pour**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
MAING, le 16/11/2021

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

